

Budget Supplémentaire 2020 AAC

Délibération 2020-010

Exposé

Le Conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2019 a approuvé le budget primitif lié aux activités annexes concurrentielles (AAC) de la régie « Eau de Paris » pour l'exercice 2020.

Le budget supplémentaire qui est proposé au vote a pour objet d'ajuster les prévisions de crédits, en dépenses et en recettes.

	BP 2020	BS 2020	BS 2020	BP 2020
E X P L O I T A T I O N	6,4M€	DEPENSES: 6,38M€	RECETTES 6,38M€	6,4M€
	2,98M€	Charges d'exploitation : 3,22M€		
	2,39M€	Charges de Personnel : 2,39M€		
	0,15M€	Charges financières, exceptionnelles, provisions et impôts : 0,10M€		
	0,88M€	Autofinancement : 0,67M€		
I N V E S T I S S E M E N T	0,36M€	DEPENSES: 0,45M€		
	0,11M€	Annuité de la dette : 0,11M€		
	0,03M€	Investissements : 0,05M€		
	0,22M€	Production immobilisée et amortissement subv : 0,29M€		
			Ventes de produits et services : 6,09M€	6,18M€
			Production immobilisée et amortissement subv: 0,29M€	0,22M€
			RECETTES 2,35M€	0,88M€
			Autofinancement: 0,67M€	0,88M€
			Dotation réserve et excédent 2019 : 1,68M€	

En résumé :

Les recettes et les dépenses d'exploitation diminuent globalement de 0,02M€ avec un résultat comptable en baisse de 0,2M€ par rapport au budget primitif.

Les dépenses d'investissement augmentent de 0,09 M€ et les recettes d'investissement de 1,47M€ suite à l'affectation du résultat et au report de l'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2019. La section d'investissement affiche un excédent de 1,9M€.

Les évolutions proposées au présent budget supplémentaire sont détaillées ci-après :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation sont ramenées de 6 397 700 € à 6 380 300 €, soit une variation de -17 400 € qui se décompose ainsi :

Chapitre 011- charges générales- + 0,24 M€ qui s'explique principalement par :

- + 0,05 M€ en compte de tiers, pour le projet de construction du raccordement de Verneuil sur Avre pour la fourniture d'eau de secours. Cette dépense est équilibrée par une recette de même montant,
- + 0,15 M€ en entretien et maintenance afin de terminer le déploiement des plaques signalétiques pour la défense incendie.

Chapitre 69- impôts sur les bénéfices -0,05 M€, suite à la révision à la baisse du résultat prévisionnel de l'exercice 2020.

Chapitre 023- virement à la section d'investissement : -0,2 M€. Le résultat prévisionnel de l'exercice 2020 demeure légèrement excédentaire et s'établit à 0,05M€.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation sont **ramenées de 6 397 700 € à 6 380 300 €**.

Celles-ci sont marquées par une révision à la baisse des recettes attendues des activités géothermie et ventes d'analyses d'eau de 100 K€ chacune.

Cette diminution est en partie équilibrée par des recettes supplémentaires en ventes de travaux (+50k€ pour les travaux de raccordement à Verneuil-sur-Avre) et les opérations de transfert entre sections (+74k€ avec 50k€ en production immobilisée et 24k€ en amortissement de subvention).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont **portées de 0,36 M€ à 0,45 M€**, soit une augmentation de 0,09 M€ pour financer de menus travaux sur les installations affectées aux activités annexes concurrentielles.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement augmentent de 1,47M€ grâce à l'affectation du résultat d'exploitation ainsi que du report de l'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2019.

La section d'investissement affiche au global un excédent de 1,9M€, en tenant compte du report de l'excédent cumulé à fin 2019.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Vu le budget primitif adopté en séance du 20 décembre 2019,

Vu le compte administratif 2019 adopté et l'affectation du résultat 2019 votés en séance du 28 février 2020,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le budget annexe des activités concurrentielles de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2020 est arrêté comme suit après adoption du budget supplémentaire :

6 380 300 € en section d'exploitation (dépenses et recettes)

Les dépenses et recettes sont réparties conformément aux états annexés.

Article 2 :

Le budget annexe des activités concurrentielles de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2019 est arrêté comme suit après adoption du budget supplémentaire en section d'investissement :

459 500,00€ en section d'investissement (dépenses)

2 356 413,26 € en section d'investissement (recettes)

Les dépenses et recettes sont réparties conformément aux états annexés.

Article 3 :

Les annexes relatives au budget annexe des activités concurrentielles 2020 de la régie après adoption du budget supplémentaire sont approuvées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,

Célia Blauel



Le Directeur Général



Benjamin GESTIN

Délibération du Conseil d'administration du : **05 juin 2020**

Affiché au siège de la régie le : **24 JUIN 2020**

Transmis au représentant de l'Etat le : **24 JUIN 2020**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **24 JUIN 2020**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.